



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 A 17 H 30

A l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Nicole DECOSTANZI, Marc LAURENT, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACONNE, Audrey GIROULET, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS, Nathalie TANTI -----/

Absents-Excusés : Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL, -----/

- Une minute de silence est observée en hommage à Olivier FREGEAC, Maire de Peyrolles, décédé subitement dans la journée.
- Installation de Nathalie TANTI nouvelle conseillère municipale suite à la démission d'office de M. Jean-Luc TURZO.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Novembre 2024 sous réserve de la prise en compte de la correction sollicitée par Nathalie Maurel concernant l'intervention de la responsable du service culture Séverine COMMAUX.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à son article L2312-1**, René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL ne prenant pas part au vote, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2025.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix pour, 1 voix contre Jean-Luc FERNANDEZ et 4 abstentions Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE**, approuve le projet n°2 relatif à la réhabilitation de la voie des Cerisiers qui dessert notamment une nouvelle Résidence de 26 logements sociaux. Sollicite l'aide du département au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local. Approuve le plan de financement suivant : Montant global HT 160 912 € ; Financement FDADL (60% des dépenses) 96 547 € ; Financement de la Ville de Gréasque 64 365 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour, 6 voix contre, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, et 4 abstentions René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL**, approuve le projet n°3 qui concerne la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Coopérative avec une opération de désamiantage du bâtiment et le traitement des enrobés périphériques. Sollicite l'aide du département au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local. Approuve le plan de financement suivant : Montant global HT 119 714 € ; Financement FDADL (60% des dépenses) 71 828 € ; Financement de la Ville de Gréasque 47 886 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 4 abstentions : René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL**, approuve le projet n°4 qui consiste à améliorer l'espace plonge de la restauration scolaire et la fourniture de matériels de cuisine, l'installation de voiles d'ombrage dans la cour de l'école élémentaire et à l'installation des personnages Arthur et Zoé aux abords des deux écoles. Sollicite l'aide du département au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local. Approuve le plan de financement suivant : Montant global HT 49 532 € ; Financement FDADL (60% des dépenses) 29 719 € ; Financement de la Ville de Gréasque 19 813 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier n°5 : travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie relatif à la création, le renouvellement et l'entretien des poteaux d'incendie. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de Proximité. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 27 156 € ; Financement Départemental (70% des dépenses) 19 009 € ; Financement de la Ville de Gréasque 8 147 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier n°6 sur l'aménagement du paysage urbain et de tout espace public concernant la création d'une aire de jeux en bois de robinier devant la salle Galhuid ; la pose de filets anti-pigeons et la mise aux normes électriques au niveau du clocher de l'église ; la réfection de la chaussée en centre village avenue de la libération face à l'ancienne Gendarmerie et la pose de lettrage en fer forgé en entrée de ville. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de Proximité. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT 74 516 € ; Financement Départemental (70% des dépenses) 52 161 € ; Financement de la Ville de Gréasque 22 355 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, 25 voix pour, 2 élus ne prenant pas part au vote : Claude MERINDOL, Sylvie ABEL**, valide le dossier n° 1 : *Aménagement de voies et de réseaux Hameau des Gournauds*, plus précisément l'aménagement et la sécurisation de la voirie. Sollicite l'aide du département au titre des travaux de sécurité routière. Approuve le plan de financement suivant : coût évalué à 58 457 € HT ; Subvention du Département (80%) 46 766 € ; Reliquat à la charge de la commune 11 691 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, valide le dossier n°2 : *Aménagement de voies et de réseaux Montée des Brigoulets* plus précisément l'aménagement d'un ralentisseur Montée des Brigoulets près de la sortie de la gendarmerie ; réhabilitation et sécurisation du trottoir le long de l'avenue Emilie Zola entre les montées du Puget et de l'Adret avec pose de potelets pour protéger la circulation piétonne. Sollicite l'aide du département au titre des travaux de sécurité routière. Approuve le plan de financement suivant Coût total de l'investissement global HT 26 329 € ; Financement Départemental (80% des dépenses plafonnées à 75 000 €) 21 063 € ; Auto-financement de la Ville de Gréasque 5 266 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, approuve le programme de travaux 2025 préconisé par l'Office National des Forêts. Sollicite l'aide du département au titre de l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies. Approuve le plan de financement suivant : Montant des travaux HT 6 050 € ; Subvention du Département 60 % HT 3 630 € ; Autofinancement de la Commune 2 420 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 22 voix pour, 4 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, 1 abstention : Jean-Luc FERNANDEZ**, approuve de déposer à nouveau, la demande de subvention relative aux acquisitions foncières et immobilières de la rue Edouard Amalbert et sollicite l'aide du département au titre des acquisitions foncières. Approuve le plan de financement suivant : Montant Total Hors Taxe des acquisitions 203 684 € ; subvention Conseil Départemental 60% 122 210 € ; Autofinancement de la Commune à 40 % 81 474 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce dossier sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, approuve la passation de l'avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public signé avec LE&C ayant pour objet la gestion et l'animation pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ). Autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document afférent à son exécution.

- **Le Conseil Municipal à la majorité par 19 voix pour, 4 voix contre Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE et 4 élus ne prennent pas part au vote : René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL :** autorise Monsieur le Maire à annuler la l'Autorisation de Programme 2024AP1 qui porte sur le pôle médical et la maison du droit. Précise que cette autorisation de programme ne sera donc pas reprise au Budget Primitif 2025.
- **Le Conseil Municipal à la majorité par 17 voix pour, 6 voix contre Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN, Jean-Luc FERNANDEZ et 4 élus ne participant pas au vote : René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL :** approuve la proposition de financement de la Caisse d'Epargne. Approuve les principales caractéristiques du contrat de prêt relais : Montant du financement : 820 000 € ; Durée du contrat de prêt : 2 ans ; Taux d'intérêt : taux fixe de 3.10 % ; Frais de dossier : 1 600 € ; Echéance d'intérêts : annuelle ; Remboursement du capital : in fine ; Remboursement anticipé : autorisé à tout moment, sans pénalité ; Versement des fonds : dans les deux mois suivant la signature du contrat et via un versement unique. Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et tous les documents à intervenir à l'exécution de la présente délibération. Précise que le montant du crédit relais sera inscrit en recette de la section d'investissement du Budget Primitif 2025, au chapitre 16.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour, 3 élus ne prenant pas part au vote : René CECCHINEL, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL, Paul GATIAN, 2 voix contre : Claude MERINDOL, Denis CENTARO, et 5 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE :** décide le retrait du poste d'adjoint de M. René CECCHINEL.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour, 1 élu ne prenant pas part au vote : Paul GATIAN, 4 voix contre : René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL, et 5 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE :** décide le retrait du poste d'adjoint de M. Claude MERINDOL
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix pour, 5 élus ne prenant pas part au vote : René CECCHINEL, Claude MERINDOL, Denis CENTARO, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à René CECCHINEL, Paul GATIAN, et 4 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE :** décide de maintenir à 8 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Départs de René CECCHINEL et de Claude MERINDOL à 21 h 40.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 4 abstentions : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, 1 élu ne prenant pas part au vote : Paul GATIAN :** décide que les adjoints à désigner occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, élit Marc LAURENT en qualité de 1er adjoint au maire :** est candidat : Marc LAURENT 3ème adjoint ; Nombre de votants : 23 : Paul Gatian ne prenant pas part au vote ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 ; Nombre de bulletins blancs : 6 ; Nombre de bulletins nuls : 1 ; Nombre de suffrages exprimés : 16 ; Majorité absolue : 9.
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, élit Georges AMBROSIANO en qualité de 3ème adjoint au maire :** est candidat : Georges AMBROSIANO ; Nombre de votants : 23 : Paul Gatian ne prenant pas part au vote ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 ; Nombre de bulletins blancs : 5 ; Nombre de bulletins nuls : 0 ; Nombre de suffrages exprimés : 18 ; Majorité absolue : 10.

- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés par 17 voix pour Jean-Marc RAGOT et 4 voix pour Denis CENTARO**, élit Jean-Marc RAGOT en qualité de 5ème adjoint au maire : Est 1er candidat : Jean-Marc RAGOT ; Est 2ème candidat : Denis CENTARO ; Nombre de votants : 23 ; Paul Gatian ne prenant pas part au vote ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 ; Nombre de bulletins blancs : 2 ; Nombre de bulletins nuls : 0 ; Nombre de suffrages exprimés : 21 ; Majorité absolue : 11.
- **Le Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés par 15 voix pour Patrick EME et 7 voix pour Jean-Luc FERNANDEZ**, élit Patrick EME en qualité de 7ème adjoint au maire : est 1er candidat : Patrick EME ; Est 2ème candidat : Jean-Luc FERNANDEZ ; Nombre de votants : 23 ; Paul Gatian ne prenant pas part au vote ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23 ; Nombre de bulletins blancs : 1 ; Nombre de bulletins nuls : 0 ; Nombre de suffrages exprimés : 22 ; Majorité absolue : 12. Les procès-verbaux de ces élections sont annexés à la présente délibération. Le tableau du conseil municipal est modifié suite à l'élection des nouveaux adjoints et annexé à la présente délibération.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, approuve les termes de la convention sur les échanges d'informations entre le parquet et le Maire de la Commune de Gréasque sur les modalités de coopération dans le cadre de la justice de proximité, de la prévention de la délinquance et de la récidive. Autorise le Maire à signer ladite convention jointe en annexe et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 18 voix pour, 6 abstentions Denis CENTARO, Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE**, approuve la convention Habitat subséquente bilatérale signée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence. Cette convention est subséquente à la convention cadre Habitat à caractère multisites conclue entre l'EPF et la Métropole. Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 17 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN et 2 abstentions Denis CENTARO, Jean-Luc FERNANDEZ** : approuve la cession réalisée au profit de Monsieur Patrick MEYER, représentant la société MEDADIS, ou au profit de tout autre société qui s'y substituerait au prix de 270 000 €, d'un terrain de 902 m², à détacher de la parcelle communale cadastrée section AB n°166 ; approuve la signature d'un compromis de vente sous réserve d'obtention d'un permis de construire et décide de mandater Maître Stéphanie ARCULEO, notaire à Gréasque, afin de préparer les actes. Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à conduire l'opération jusqu'à son terme ; Autorise l'acquéreur à déposer un permis de construire sur la propriété communale dans l'attente de la passation du compromis.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AI n°18, avenue Emile Zola prolongée dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité du réseau public de distribution électrique. Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la servitude.
- **Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés par 20 voix pour, 4 voix contre Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE**, décide la création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps complet. Peuvent accéder à ce poste les adjoints administratifs territoriaux, les d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe et les adjoints administratifs principaux de 1ère classe.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, décide la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet. Peuvent accéder à ce poste les agents de maîtrise territoriaux et les agents de maîtrise principaux.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix pour, 4 abstentions Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE**, valide la transformation d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non complet 80% vers un poste d'adjoint d'animation à temps complet 100%.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, décide la création d'un poste non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (60%). Peuvent accéder à ce poste les adjoints techniques territoriaux, les d'adjoint techniques principaux de 2ème classe et les adjoints techniques principaux de 1ère classe. Valide ces évolutions qui seront prises en compte à partir de mars 2025 et autorise Monsieur le Maire à prendre les actes individuels portant nomination sur ces postes.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des conventions et contrats signés suivants :**
 - Décision de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle médical et d'une maison du droit avec le groupement d'architectes SATORI / 3A / SECMO / AD2i, notifiée le 7 janvier 2025.
 - Contrat pour la réalisation d'une étude de faisabilité, la préparation et le suivi d'un dossier de demande de permis de construire, le 6 janvier 2025, avec le cabinet SAS SATORI ARCHITECTES pour un montant de 47 400 €.
 - Convention de partenariat avec la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, le 18 mars 2025, pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles maternelle et élémentaire.
 - Bon de commande pour l'habillage en zinc de la porte et l'œil de bœuf de l'église à ROBIN DES TOITS le 25 novembre 2024 pour un montant de 4 020 € ;
 - Bon de commande pour la participation communale aux transports scolaires 2023-2024 à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 9 décembre 2024 pour un montant de 9 137,50 € ;
 - Bon de commande pour des travaux d'éclairage public montée du Serpolet à SERPOLLET SUD EST le 9 décembre 2024 pour un montant de 13 141 € ;
 - Bon de commande pour les interventions musicales en milieu scolaire 2024-2025 (contrat) à Marie MONFRAIS le 10 décembre 2024 pour un montant de 3 240 € ;
 - Bon de commande pour la mise en œuvre du plan guide et des études de faisabilité au Bureau CERETTI le 8 janvier 2025 pour un montant de 3 201 € ;
 - Bon de commande pour la maintenance des chaudières des bâtiments communaux 2025 (contrat d'entretien) à ENGIE Solutions le 1^{er} mars 2025 pour un montant de 15 232,38 € ;
 - Bon de commande pour le débroussaillage des bords de voies 2025 à ESPACES JARDINS le 14 février 2025 pour un montant de 15 228 € ;
 - Bon de commande pour la réalisation de l'audit de la cuisine centrale et de la cuisine satellite au laboratoire départemental d'analyse le 30 janvier 2025 pour un montant de 6 097 € ;
 - Bon de commande pour la redevance spéciale déchets communaux 2024 à la Métropole Aix Marseille Provence le 10 janvier 2025 pour un montant de 5 490 € ;
 - Bon de commande pour les cours de danse 2025 à Caroline ALONSO le 7 janvier 2025 pour un montant de 4 080 € ;
 - Bon de commande pour l'adhésion pôle santé médecine préventive 2024 au CDG13 le 6 février 2025 pour un montant de 3 795,75 € ;
 - Bon de commande pour la maintenance des installations électrique des bâtiments communaux 2025 à l'APAVE le 8 janvier 2025 pour un montant de 3 620 € ;
 - Bon de commande pour le projet culturel de l'école maternelle (Parcours pédagogique et ateliers d'arts plastiques) le 24 janvier 2025 pour un montant de 3 000 €.

Monsieur le Maire répond à des questions écrites des élus du groupe Gréasque en Valeurs concernant la liste complète et détaillée de toutes les factures payées par la Commune à Maître Virgile REYNAUD.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23H15.

Fait à Gréasque, le 3 Avril 2025



Le Maire,
Michel RUIZ

